

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-02-022

**INITIATIVE OISE SUD :
RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION ET
PARTICIPATION 2019**

**SEANCE
DU 21 MARS 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 33

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
13 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt et un mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant), Président de séance
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers Saint Frambourg – Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg – Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) à Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) - Absent
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) à Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)

- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Ma
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madar

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représenté par Madame BELGUERRAS
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) représenté par Monsieur TESSON

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents, 15 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur le partenariat existant entre la CCSSO et Initiative Oise Sud, contracté en 2017.

Pour rappel, cette association a pour objet de déceler et favoriser l'initiative, créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'entreprises.

Elle contribue à ces mêmes missions, par l'octroi d'un soutien technique et/ou d'une aide financière, sous forme de prêt d'honneur, sans garantie, ni intérêt. Elle propose également des solutions de suivi après installation, notamment par un parrainage ou un accompagnement personnalisé assuré gracieusement.

Initiative Oise Sud :

- Accompagne ante-crédation les porteurs de projets éligibles, en collaboration avec son réseau partenaires (accueil du créateur et éventuellement réorientation, examen du projet et montage de dossier de demande de prêt d'honneur),
- Aide à la présentation du projet en Comité d'Agrément,
- Accompagne post-crédation les porteurs de projets, soutenus par l'association, en collaboration avec son réseau de partenaires,

Le montant de la cotisation 2018 était de 15 193,20 euros, soit **25 322 habitants (population de référence) * 0,60 euros.**

En 2018, Initiative Oise Sud a poursuivi son objectif de soutenir un nombre toujours plus important de porteurs de projet. Sur le seul territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, **74 personnes ont été**

conseillées, 23 d'entre elles ont été financées pour 251 500,00 euros de p
ou maintenus.

Envoyé en préfecture le 27/03/2019
Reçu en préfecture le 27/03/2019
Affiché le 28 MARS 2019
ID : 060-200066975-20190321-DEL2019CC02022-DE

Pour rappel en 2017, 70 personnes avaient été conseillées, 20 d'entre elles avaient été financées pour 189 000,00 euros de prêts. 69 emplois avaient ainsi été créés ou maintenus.

Il est proposé de reconduire ce partenariat, pour une durée d'un an. Suite au dernier recensement effectué, la participation est quelque modifiée comme suit : **25 107 habitants (population de référence) * 0,65 euros = 16 319,55 euros.**

Délibération

Vu la compétence « *développement économique* », dévolue de manière obligatoire à l'EPCI par la loi NOTRe du 7 Août 2015,

Vu le projet de convention Initiative Oise Sud pour le compte de l'année 2019,

Considérant l'importance de ce partenariat pour les entreprises locales,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention,
- **DECIDENT D'INSCRIRE** les crédits budgétaires y afférents dans le cadre du futur budget primitif 2019 (chapitre n°65).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

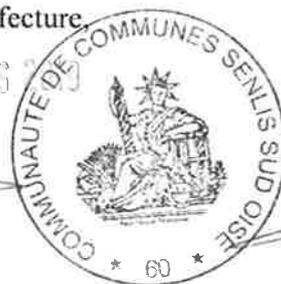
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture
Le :
Et de l'affichage le : 28 MARS 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 27 MARS 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER